Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1540

Rubrik: Asile

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Gare aux conclusions hâtives

L'analyse superficielle des résultats de la votation sur l'asile conduit à souligner, une fois de plus, le clivage linguistique. A nouveau la fameuse barrière des röstis a divisé Alémaniques et Romands. Il est vrai que les premiers ont donné une légère majorité à l'initiative de l'UDC alors que les seconds l'ont globalement rejetée. Mais la lecture cantonale des résultats donne une image déformée de la réalité. Et même si l'on se réfère au clivage linguistique, ce critère ne joue pas pleinement puisque Berne, Bâle-Ville, Lucerne et Zoug ont rejeté l'initiative. Par ailleurs la grande majorité des chefs-lieux cantonaux lui ont dit non. Berne et Fribourg l'ont même refusée plus largement que Lausanne et Genève.

Le fossé ville campagne semble être plus déterminant et il va de pair avec les niveaux de formation et de revenu. C'est lui qui divise principalement la Suisse aujourd'hui. Mais il faut attendre les résultats de l'analyse *Vox* pour en avoir la confirmation.

Débat défaillant

Au soir du 24 novembre, des commentateurs n'ont pas hésité à pronostiquer un raz-de-marée de l'UDC aux élections fédérales de 2003. C'est aller bien vite en besogne. Le vote populaire ne traduit pas d'abord une orientation partisane mais une préférence par rapport à un objet isolé. On a pu observer ce phénomène à propos de la Loi sur le marché de l'électricité et de la révision de la Loi sur l'assurance chômage: le refus de la première, prôné par la gauche, a triomphé grâce à un apport substantiel de l'électorat de la droite nationaliste. Et il ne fait pas de doute que l'acceptation de la seconde a bénéficié des voix de la gauche. Là également le sondage *Vox* devrait le confirmer.

Cette votation a montré, une fois de plus, l'importance de l'engagement - trop faible à cette occasion - des autorités, des élus et des partis. Ni le Conseil fédéral ni les partis n'ont véritablement mouillé leur chemise. Face à un malaise diffus engendré par les scandales économico-financiers à répétition, la situation tendue sur le marché du travail et, de manière plus générale, l'insécurité quant à l'avenir, la confrontation des arguments se révèle indispensable. Car laisser libre le terrain du débat et traiter par le mépris ce qu'on qualifie un peu rapidement de phénomène xénophobe, c'est favoriser l'émergence d'un bouc émissaire - dans le cas particulier les requérants d'asile - à qui l'on peut faire porter la responsabilité de frustrations multiples. *jd*

Néocapitalisme d'Etat

Dans ses *Leçons familières d'économie politique* (1947), le jésuite Philippe de Soignies écrit «Comme le diable interrogé par le Christ dans l'Evangile, le capitalisme soumis à un interrogatoire d'identité devrait répondre: je suis légion, car je suis tout à la fois: fascisme, mur d'argent, dictature, provocation, etc.,». Le capitalisme d'Etat adopte, lui aussi, des formes variées selon le régime qu'il sert. Celui des Egyptiens, deux mille ans avant notre ère, diffère de ceux que nous avons connus à notre époque.

Actuellement on assiste à sa renaissance sous des formes que nous sommes tentés d'appeler «néocapitalisme d'Etat». Quand une collectivité publique, que ce soit la Confédération, un canton ou une commune transforme une administration en une entreprise autonome d'économie collective, elle renonce à gérer directement un service public sans le privatiser. Certains le regrettent alors qu'en 1911, le socialiste belge Emile Vandervelde, dans sa brochure intitulée *Le socialisme contre l'Etat* jugeait indispensable la séparation de «l'Etat-gouvernement et de l'Etat-industriel».

Que se passe-t-il ces temps? Quelques exemples: les services d'électricité de trois villes suisses envisagent d'acquérir l'entreprise *Cablecom* qui diffuse des programmes de télévision par câble, les Entreprises électriques fribourgeoises augmentent leur participation dans *Frigaz*, société de gaz du canton de Fribourg, les CFF acquièrent la compagnie de chemin de fer *Mittel-Thurgaubahn*. Deux entreprises publiques du canton de Berne - dont la Banque cantonale - achètent des participations importantes dans la Holding du chemin de fer de la Jungfrau et les électeurs de la capitale acceptent de créer une entreprise nouvelle, la *Stadtbauten Bern* (StaBe), pour mieux gérer la fortune immobilière de la ville et la libérer des règles rigides de la réglementation cantonale (qui impose des amortissements fixes dégageant des réserves occultes inutilisables). Evidemment, des opposants se sont plaints du manque de contrôle démocratique. N'est-ce pas ce que Vandervelde nomme «l'Etat gendarme»? Les droits de l'entreprise seront fixés dans un règlement établi par l'Etat.

Le professeur Edgar Milhaud, à l'Université de Genève, avait créé le CIRIEC (Centre international de recherche et d'information sur l'économie collective). Une section suisse avait été constituée au milieu du siècle passé. Dans une conférence donnée en 1956 à une journée de travail de cette section, l'ancien Conseiller fédéral Ernest Nobs avait parlé de «L'Etat de l'économie collective». On trouve cette phrase dans sa conclusion: «Pour maintenir et développer davantage les institutions d'économie collective de notre pays, il serait d'un grand intérêt de forger les armes d'une économie vraiment sociale».

Peut-être le «néocapitalisme d'Etat» permet d'atteindre ce but plus que la pure gestion administrative et bureaucratique. A condition, évidemment, de le vouloir. *cfp*